

Date de convocation : 2 avril 2025.

PRÉSENTS : Mme Armelle CHAPALAIN, Présidente, M. Pascal VAUZELLE et M. Antoine SANTERO, Vice-Présidents, Mme Nadine CALVES, M. Jean-Dominique GILLIS, M. Nicolas LHERBIER, Mme Valérie MICHEL et Mme Rolande REBYFFE.

ABSENT EXCUSE : M. Michel VRAY.

POUVOIR : /.

Madame la Présidente ouvre la séance à 18h30.

La séance se déroule en présentiel dans le lieu habituel des réunions, au Groupement de Services Publics, sis 1 avenue Jules Dupré à l'Isle-Adam.

Madame la Présidente donne lecture aux membres du Comité Syndical de l'ordre du jour de la présente séance ordinaire :

- I. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
- II. LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MARS 2025 :
- III. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE :
- IV. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 :
- V. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 :
- VI. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 :
- VII. POINT SUR LES TRAVAUX :
- VIII. QUESTIONS DIVERSES :

Le Comité syndical a opté, pour l'ensemble des points soumis à l'ordre du jour listés ci-dessus, le vote à main levée.

I. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il est rappelé à l'assemblée qu'elle doit choisir, en début de séance, l'un de ses membres afin d'assurer cette fonction.

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical désignent à l'unanimité Mme Nadine CALVES, comme secrétaire de séance.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTE	8	0	0

II. LECTURE ET APPROBATION DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MARS 2025

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le projet de procès-verbal de la réunion du 6 mars dernier a été transmis avec la convocation de la présente réunion.

A ce jour, aucune requête de modification, correction ou insertion de propos ne sont parvenues au SIAEP, elle demande aux conseillers s'ils ont des observations.

Le procès-verbal est donc arrêté et adopté, à l'unanimité des membres présents le 17 décembre 2024, sans aucune correction ou modification. Il sera affiché et mis à la disposition du public dans la semaine.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTE	6	0	0

III. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE

Madame la Présidente informe l'assemblée que, depuis la dernière réunion du comité syndical, aucune décision n'a été prise sur le fondement de sa délégation.

IV. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 :

Délibération n°1_2025 reçue en Préfecture du Val d'Oise le 17/03/2025.

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu la délibération 21.03.31/12 du 31 mars 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Considérant la délibération n°14_2024 du 6 juin 2024 portant sur la mise en œuvre, à partir de la production des comptes de l'exercice 2024 et suivants du budget principal, du compte financier unique,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Budget Primitif du SIAEP de l'exercice 2024 pour lequel le Compte Financier Unique 2024 vous est soumis par Mme la Présidente s'est exécuté du 1^{er} janvier au 18 février 2025 pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

Considérant le CFU 2024 du SIAEP présenté qui peut se résumer comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	4 521 699.68 €	1 093 250.06 €	5 614 949.74 €
	Recettes réalisées	2 067 413.08 €	1 151 642.81 €	3 219 055.89 €
	Restes à réaliser	1 130 869.91 €	0.00 €	1 130 869.91 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	4 740 325.44 €	1 523 628.55 €	6 263 953.99 €
	Dépenses réalisées	1 685 023.23 €	569 963.87 €	2 254 987.10 €
	Restes à réaliser	2 519 568.15 €	0.00 €	2 519 568.15 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	382 389.85 €	581 678.94 €	964 068.79 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	218 625.76 €	430 378.49 €	649 004.25 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	601 015.61 €	1 012 057.43 €	1 613 073.04 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 1 388 698.24 €	0.00 €	- 1 388 698.24 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 787 682.63 €	1 012 057.43 €	224 374.80 €

Suite à la présentation du CFU, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT, Madame la Présidente cède sa place au doyen d'âge des délégués du SIAEP et sort de la salle de réunion.

M. Jean-Dominique GILLIS prend la présidence de vote et demande à l'assemblée de statuer sur le Compte Financier Unique 2024 du SIAEP, décrit ci-dessus.

La Présidente ne prenant pas part au vote,

Après en avoir délibéré, le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la présentation faite du Compte Financier Unique 2024 du SIAEP lequel peut se résumer comme indiqué ci-avant,
- **CONSTATE** les identités de valeurs entre les données émanant des services de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val d'Oise et celles du SIAEP,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique (CFU) du SIAEP pour l'exercice 2024, certifié véritable par Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de l'Isle-Adam,
- **et DONNE tout** pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTE	7	0	0

V. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 :

Délibération n°2_2025 reçue en Préfecture du Val d'Oise le 17/03/2025.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2311-5,

Vu l'arrêté du relatif à l'instruction budgétaire et comptable M49 des collectivités territoriales,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du SIAEP de la Région de l'Isle-Adam faisant apparaître :

- en fonctionnement :
 - o un résultat de l'exercice 2024 de 581 678.94 €
 - o ainsi qu'un excédent antérieur reporté de 2023 de 430 378.49 €,
 - o soit un résultat à affecter de : 1 012 057.43 €.
- et en investissement :
 - o un résultat de l'exercice 2024 de 382 389.85 €,
 - o un excédent antérieur reporté de 2023 de 218 625.76 €,
 - o soit un solde d'exécution cumulé d'un montant de 601 015.61 €,
 - o un solde des Restes à Réaliser 2024 de – 1 388 698.24 €,
 - o d'où un besoin de financement de la section d'investissement de 787 682.63 €.

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité DE REPRENDRE dans le cadre du Budget Primitif 2025, les résultats ci-après :

- **INSCRIPTION au compte R001** du solde d'exécution cumulé de la section d'investissement, soit **601 015.61 €**,
- **AFFECTATION en R1068** d'une partie du résultat de fonctionnement 2024, afin de combler le besoin de financement de la section d'investissement, à hauteur de **787 683.00 €**,
- **et REPORT au compte R.002**, du solde de l'excédent de fonctionnement 2024, soit **224 374.43€**.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	581 678.94 €
<u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	430 378.49 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	1 012 057.43 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	601 015.61 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-1 388 698.24 €
Besoin de financement = e. + f.	-787 682.63 €
AFFECTATION (2) = d.	1 012 057.43 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	787 683.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	224 374.43 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTE	8	0	0

VI. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 :

Délibération n°2_2025 reçue en Préfecture du Val d'Oise le 17/03/2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation d'une proposition de Budget Primitif 2025 par Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2025 du SIAEP de la Région de l'Isle-Adam par chapitre, d'un montant total de 6 207 126.85 €, équilibré section à section, tant en recettes qu'en dépenses, comme suit :

- 1 780 615.31 € en section de fonctionnement,
- et 4 426 511.54 € en section d'investissement,

Exprimé en Euro

• Les dépenses de la section de fonctionnement :

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	135 919,00	0,00	142 071,00	142 071,00	142 071,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 140,00	0,00	2 345,00	2 345,00	2 345,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	460 000,00	460 000,00	460 000,00
65	Autres charges de gestion courante	30 306,00	0,00	30 056,00	30 056,00	30 056,00
Total des dépenses de gestion des services		168 365,00	0,00	634 472,00	634 472,00	634 472,00
66	Charges financières	80 023,22	0,00	88 092,35	88 092,35	88 092,35
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		248 388,22	0,00	722 564,35	722 564,35	722 564,35
023	Virement à la section d'investissement (6)	971 807,07		658 050,96	658 050,96	658 050,96
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	300 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 271 807,07		1 058 050,96	1 058 050,96	1 058 050,96
TOTAL		1 520 195,29	0,00	1 780 615,31	1 780 615,31	1 780 615,31

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 780 615,31
---	---------------------

• Les recettes de la section de fonctionnement :

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 000 000,00	0,00	1 477 000,00	1 477 000,00	1 477 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	72 816,80	0,00	54 240,88	54 240,88	54 240,88
Total des recettes de gestion des services		1 072 816,80	0,00	1 531 240,88	1 531 240,88	1 531 240,88
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 072 816,80	0,00	1 531 240,88	1 531 240,88	1 531 240,88
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	17 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		17 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
TOTAL		1 089 816,80	0,00	1 556 240,88	1 556 240,88	1 556 240,88

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	224 374,43
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 780 615,31
---	---------------------

• Les dépenses de la section d'investissement :

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	99 774,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	3 089 888,79	2 519 568,15	1 020 640,04	1 020 640,04	3 540 208,19
	Total des dépenses d'équipement	3 190 912,79	2 519 568,15	1 110 640,04	1 110 640,04	3 630 208,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	470 000,00	0,00	449 000,00	449 000,00	449 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	470 000,00	0,00	449 000,00	449 000,00	449 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 660 912,79	2 519 568,15	1 559 640,04	1 559 640,04	4 079 208,19
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	17 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	117 090,21		322 303,35	322 303,35	322 303,35
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	134 090,21		347 303,35	347 303,35	347 303,35
	TOTAL	3 795 003,00	2 519 568,15	1 906 943,39	1 906 943,39	4 426 511,54

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 426 511,54
---	---------------------

• Les recettes de la section d'investissement :

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	405 526,10	895 204,74	439 950,23	439 950,23	1 335 154,97
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 248 851,65	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 654 377,75	895 204,74	439 950,23	439 950,23	1 335 154,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	416 012,00	0,00	787 683,00	787 683,00	787 683,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	117 090,21	235 665,17	86 638,48	86 638,48	322 303,65
	Total des recettes financières	533 102,21	235 665,17	874 321,48	874 321,48	1 109 986,65
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 187 479,96	1 130 869,91	1 314 271,71	1 314 271,71	2 445 141,62
021	Virement de la section d'exploitation (4)	971 807,07		658 050,96	658 050,96	658 050,96
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	300 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	117 090,21		322 303,35	322 303,35	322 303,35
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 388 897,28		1 380 354,31	1 380 354,31	1 380 354,31
	TOTAL	3 576 377,24	1 130 869,91	2 694 626,02	2 694 626,02	3 825 495,93

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	601 015,61
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 426 511,54
---	---------------------

- et **DONNE** tous pouvoirs à Madame la Présidente ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTE	8	0	0

VII. POINT SUR LES TRAVAUX :

Mme la Présidente cède la parole à M. Olivier ROUILLARD, maître d'œuvre du SIAEP.

Il informe l'assemblée de l'état d'avancement des opérations de travaux.

- 1015^{ème} OPERATION - RACCORDEMENT DU NOUVEAU FORAGE CASSAN3 A L'USINE DE POTABILISATION :

Les forages CASSAN1 et CASSAN2 ont été raccordés sur la nouvelle canalisation.

- 1016^{ème} OPERATION : EQUIPEMENT DE LA TÊTE DU FORAGE CASSAN3

L'opération devrait débiter d'ici 1 mois.

- 1017^{ème} OPERATION : RUE DU GENERAL DE GAULLE A PARMAIN

Les travaux seront entrepris du 22 avril au 21 septembre 2025.

- TRAVAUX FORAGES CASSAN1 et CASSAN2 :

BACASSAN1 et CASSAN2 sera réalisé à la charge du délégataire.

M. Pascal VAUZELLE, Vice-Président, demande s'il existe sur le domaine public des canalisations en PVC. M. Olivier ROUILLARD lui indique qu'aucune n'a été recensée. S'il en existe sur le territoire, elles se situent à l'intérieur des résidences privées.

Le Maître d'œuvre termine son exposé en précisant que le Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) sera communiqué par le délégataire d'ici la fin 2025.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

- FONTAINES A EAU

Madame la Présidente informe l'assemblée que la commune de l'Isle-Adam souhaiterait obtenir une nouvelle fontaine pour le centre sportif Amélie Mauresmo.

Elle demande aux membres du comité syndical de faire un point sur leur besoin en fontaines.

- BARBECUE :

Madame la Présidente souhaite fixer la date du barbecue 2025.

Après consultation de l'agenda des élus, il se déroulera le Mercredi 2 juillet 2025 à partir de 19h00. Une réunion du Comité syndical est également programmée le même jour à 18h00. Les maires des 3 communes sont conviés.

- VISITES PEDAGOGIQUES :

Madame la Présidente indique aux délégués que les visites des scolaires reprendront à la rentrée scolaire 2025-2026.

Il est à noter que les classes de l'école élémentaire de Champagne-sur-Oise ont toutefois été accueillies.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 19h17.

La Présidente du SIAEP

Armelle CHAPALAIN.



La secrétaire de séance,

Nadine CALVES.

Le présent procès-verbal sera arrêté lors de la séance ordinaire du Comité Syndical du 2 juillet 2025, à l'unanimité des membres présents le 10 avril 2025.